Alerte presse
Paris, le 28 septembre 2022

Interfel salue le travail engagé par le ministre de l'Agriculture
Pour un Plan de Souveraineté fruits et légumes

Interfel remercie M. Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire pour le lancement hier du travail d'élaboration d'un Grand plan de Souveraineté consacré aux fruits et légumes. L'Interprofession, qui a déjà porté sa contribution auprès du ministère l'été dernier, sera partie prenante des quatre groupes de travail annoncés par le ministre.

Après l'annonce en mars 2022 du lancement de la rédaction d'un plan de souveraineté fruits et légumes dans le cadre du plan de résilience agricole et agroalimentaire, Interfel a remis le 21 juillet 2022 au Ministre sa contribution incluant un diagnostic, des priorités stratégiques et des propositions concrètes co-construites avec l'ensemble de la filière.

Dans les semaines à venir, des groupes de travail spécifiques pilotés par les services du ministère et auxquels seront associés les professionnels de la filière vont être mis en place, sur différentes thématiques :
- Protection des cultures,
- Compétitivité, investissements et innovation,
- Recherche, expérimentation, formation et attractivité
- Dynamisation de la consommation.

Pour rappel, la crise COVID avait mis en lumière en 2020 le taux d'auto-approvisionnement global des fruits et légumes, qui est toujours à l'heure actuelle de **50,8%** (61,3% pour les légumes et 39,6% pour les fruits).[1]

Enfin, un soutien global est nécessaire au développement de la consommation de fruits et légumes frais, enjeu de santé publique et d'impact positif sur l'environnement.

Interfel salue la mise en œuvre de ce grand Plan, essentiel pour la filière, qui répond à de multiples enjeux tant de sécurité alimentaire sur le territoire, que d'adaptation aux changements climatiques avec l'appui indispensable de la recherche expérimentale.

Dans un contexte particulièrement tendu pour les professionnels des fruits et légumes frais du fait de la hausse globale de tous les coûts, et particulièrement de celui de l'énergie, ce Plan sera indéniablement un atout indispensable pour assurer la pérennité des entreprises françaises de la filière, qui sont majoritairement des TPE/PME.

[1] CTIFL d'après Agreste, SAA, douanes françaises

Contact presse

Victoire GENEST – 01 49 49 15 20 – 06 15 52 15 08 v.genest@interfel.com

A propos d'Interfel :

Créée en 1976, Interfel rassemble l'ensemble des métiers de la filière fruits et légumes frais. Toutes les fonctions sont représentées : production, coopération, expédition, importation, exportation, commerce de gros, distribution (grandes surfaces, commerces spécialisés et restauration collective). Organisme de droit et d'initiative privés, Interfel est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l'Union européenne depuis le 21 novembre 1996 dans le cadre de l'Organisation commune de marché (OCM) unique.

www.interfel.com / www.lesfruitsetlegumesfrais.com